



DSP Transport urbain – Artois Mobilités 2024-2029

Annexe 4.7

Modèle de garantie à 1ère demande

ANNEXE 4.7 Garantie à première demande

EMISE PAR :

[XXX], établissement de crédit au capital de € [XXX] dont le siège social est [XXX], immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de [XXX], sous le numéro [XXX], représenté par [XXX], agissant en qualité de [XXX] dûment habilité à cet effet,

(ci-après dénommé le "**Garant**"),

D'UNE PART,

EN FAVEUR DE :

XXX, Représentée par son Président XXX, dûment habilité par délibération du XXX du XXX (ci-après désigné le "**Bénéficiaire**");

D'AUTRE PART,

PREAMBULE

1. Par convention de délégation du service public (ci-après le « **Contrat** ») d'une durée de 7 ans à compter du XXX, Le Bénéficiaire a confié la gestion et l'exploitation du service de XXX à XXX (ci-après, « **l'Opérateur** »).
2. Conformément aux termes de l'article XXX du Contrat, l'Opérateur s'est engagé à mettre en place une garantie bancaire à première demande en faveur du Bénéficiaire afin de garantir la bonne exécution des obligations souscrites par l'Opérateur au titre du Contrat (ci-après la « **Garantie** »), selon les termes et conditions ci-après.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Engagement de Garantie

Dans la limite du montant défini à l'article 2 ci-après, le Garant s'engage à payer au Bénéficiaire, à première demande de sa part, toute somme que le Bénéficiaire pourrait lui demander au titre de la présente Garantie, dans les cas d'appel énoncés à l'annexe **XXX** du Contrat.

Article 2 – Montant de la Garantie

La Garantie est émise pour un montant maximum forfaitaire de **XXX € (XXX)**.

La Garantie pourra faire l'objet d'un ou de plusieurs appels. Tout paiement par le Garant réduira à due concurrence le montant de la Garantie de telle sorte qu'il ne pourra plus être demandé au Garant qu'une somme égale à la différence entre le montant maximum de la Garantie et les sommes réglées au titre des mises en jeu partielles.

Article 3 - Modalités d'appel de la Garantie

Les sommes appelées au titre de la Garantie font l'objet d'une demande de paiement (ci-après la « **Demande de Paiement** »), attestant que le versement de la somme réclamée est dû et que les conditions de son paiement se trouvent réalisées, et conforme au modèle figurant en annexe aux présentes.

Le montant réclamé ne pourra être supérieur au montant restant garanti conformément à l'article 2 ci-dessus.

La Demande de Paiement devra être adressée par le Bénéficiaire au Garant par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée en tête des présentes. Le paiement interviendra dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la Demande de Paiement et de ses pièces jointes.

Article 4 – Indépendance et autonomie de la Garantie

Les engagements du Garant au titre de la Garantie sont indépendants et autonomes. En conséquence, le Garant ne peut, pour retarder ou se soustraire à l'exécution de ses obligations au titre de la Garantie, sans préjudice des dispositions de l'article 2321 du Code civil, se prévaloir d'une éventuelle compensation ou autre exception affectant ou résultant du Contrat.

Article 5 – Durée

La Garantie entre en vigueur à la date de sa signature et prendra fin six mois après le terme normal ou anticipé du Contrat de délégation de service public, soit au plus tard le XXX .

Par ailleurs, la restitution sans autre formalité de l'original du présent acte vaut également mainlevée pleine et entière du présent engagement.

Passé cette date, aucune demande se référant au présent engagement, tant pour le passé que pour l'avenir ne sera recevable pour quelque cause ou motif que ce soit. En conséquence, la restitution du présent acte au Garant ne sera pas nécessaire pour constater son annulation, le Bénéficiaire ne pouvant plus en aucun cas se prévaloir dudit acte.

Article 6 – Droit applicable - Juridiction

La Garantie est régie par le droit français. Tout litige relatif à la Garantie (en ce inclus tout litige relatif à l'interprétation, l'existence, la validité ou la résiliation de la Garantie) sera de la compétence des juridictions compétentes.

Fait à XXX,

Le XXX,

En un (1) exemplaire original

Le Garant

XXX

M. XXX

en qualité de XXX

Annexe

Modèle de Demande de Paiement

Date : [XXX]

De : [Bénéficiaire]

A : [Garant]

Objet - Garantie à première demande n° [XXX] (la "Garantie")

Nous nous référons à la Garantie. Les termes utilisés dans la présente Demande de Paiement ont le sens qui leur est attribué dans la Garantie.

Nous attestons que :

(i) l'Opérateur a manqué à ses obligations au titre de l'article [XXX] du Contrat et qu'il a été mis en demeure, par lettre du [XXX] dont copie ci-jointe, d'y remédier dans le délai de [XXX] jours conformément aux termes de l'article [XXX] du Contrat,

(ii) l'Opérateur n'a pas remédié au manquement dont s'agit dans ce délai,

(iii) l'Opérateur nous est donc redevable en application des dispositions de l'article [●] du Contrat de la somme de [XXX] euros.

En conséquence, nous vous demandons de verser la somme de [XXX *montant en lettres et en chiffres*] euros au crédit du compte n° [XXX] auprès de [XXX].

Pièce jointe :

- *Mise en demeure*